

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 50 (1977)

**Heft:** 9: Congrès de la FIHUAT (fédération internationale pour l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement des territoires)

**Vereinsnachrichten:** L'USAL en Suisse romande

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'USAL en Suisse romande

5

Encore à la fin du siècle dernier, l'économie libérale s'occupait assez peu du problème du logement destiné aux personnes modestes de la population.

La plupart des partisans de cette même économie affirmaient que le droit de propriété était sacré. Le propriétaire était en droit de retirer le maximum de profit de son bien légitime.

Les mesures prises pour lutter contre les logis malsains étaient insuffisamment développées. Des hommes de ma génération ont dû lutter pour mettre fin à l'existence de «boîtes à vermine et à tuberculose».

Un magistrat lausannois interpellé sur l'aide en faveur de logements salubres répondait qu'une telle intervention de la part de l'autorité devait être considérée comme un acte de concurrence déloyale à l'égard de l'initiative privée ! Comme quoi le logement était une marchandise comme une autre !

Il y eut cependant des efforts de la part d'autorités communales et de philanthropes. Mais ces interventions étaient trop isolées pour être à même de jouer un rôle sur le marché du logement.

A l'occasion de l'Exposition nationale de Genève en 1895, une association, qui avait construit à Lausanne trois immeubles réservés à des personnes de conditions modestes, avait publié une brochure consacrée à son activité. Elle relevait qu'elle n'avait pas craint de prendre une initiative inouïe : elle avait doté un de ses immeubles de l'eau courante ; ce geste ne serait pas imité de longtemps, car il entraînerait pour le constructeur des réfections coûteuses. Il faudrait s'attendre, en effet, que des personnes âgées ou des enfants oublient de fermer les robinets !

Ces propos démontrent quel était l'état d'esprit de beaucoup d'individus à une époque où le problème du logement, encore une fois, n'intéressait que fort peu de monde.

Pendant la Première Guerre mondiale et les années qui suivirent, la construction se trouva paralysée par la hausse des prix et le manque de plusieurs matériaux. A l'époque, des membres d'associations de fonctionnaires, postiers et cheminots notamment prennent l'initiative de créer des coopératives d'habitation dans diverses localités du pays. Les initiateurs trouvent des appuis dans différents milieux de la population. Les Coopératives de Genève et Lausanne, notamment, prirent un grand développement, qui ne s'est jamais ralenti. Tout naturellement, les dirigeants des sociétés ont éprouvé le désir de se grouper.

L'Union romande pour l'amélioration du logement a

vu le jour en 1920. Ses animateurs étaient Arthur Freymond, membre de la Municipalité de Lausanne (il devait devenir syndic de la capitale vaudoise), et Frédéric Gilliard, architecte. Ces deux personnalités en devinrent l'un le président et l'autre le secrétaire. Lorsque, après de nombreuses années de présidence, Arthur Freymond prit la décision de se retirer, son collègue Frédéric Gilliard lui succéda. La Section romande de l'USAL n'a connu en une cinquantaine d'années que quatre présidents.

Au lendemain de la Première Guerre, à Zurich, Klöti, membre et futur président de la Municipalité de la métropole suisse, se trouva à la tête de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, qui venait de se constituer en 1919. Tout naturellement, les deux organisations du logement furent appelées à collaborer. L'Union romande du logement devint la Section romande de l'USAL.

Mais un mouvement en plein développement éprouve la nécessité de posséder son organe, afin de s'affirmer publiquement, de défendre ses buts et de se développer.

C'est ainsi qu'en 1928 paraît pour la première fois l'*Habitation*. Dans le numéro de septembre de cette année 1977, la revue célèbre le cinquantième anniversaire de sa fondation. Son premier rédacteur, après Camille Martin, fut l'architecte Hoechel, dont la réputation était connue bien au-delà de la ville de Genève. Il eut, entre autres, pour successeurs l'architecte Pierre Jaquet, puis Jean-Pierre Vouga, architecte cantonal vaudois, une personnalité en vue de l'urbanisme en Suisse. Aujourd'hui, Pierre-Etienne Monot est le rédacteur de la seule revue romande traitant des problèmes du logement et de l'urbanisme.

L'*Habitation* est l'organe de la Section romande de l'USAL, qui groupe quarante-deux sociétés coopératives d'habitation. Ont également adhéré à l'USAL les gouvernements de cinq cantons romands et de quinze villes du pays. Des institutions d'intérêt public, des entreprises et des personnalités appartenant à des milieux très divers sont également membres de l'USAL.

De son côté, l'*Habitation* est aussi l'organe de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAN). Il en est de même des sections romandes et genevoises de la fédération suisse des architectes. Les problèmes du logement et de l'urbanisme évoluent sans cesse, c'est pourquoi ils sont toujours d'actualité. La question du logement est permanente. Si, dans une cité, des familles ne trouvent pas la possibilité de se loger d'une manière normale, il y a crise du logement. Si les institutions coopératives interviennent avec l'appui des pouvoirs publics et parviennent à résorber la crise, si, ensuite satisfait, on démobilise, la crise fait à nouveau son apparition. C'est pourquoi l'activité des sociétés coopératives d'habitation doit se poursuivre sans relâche.

Arthur Maret,  
ancien conseiller d'Etat,  
président d'honneur de la  
Section romande de l'USAL